



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 11 décembre 2025

Objet de la délibération

SUBVENTIONS SPORT JEUNES ET ADULTES DE HAUT NIVEAU - ANNEE 2025

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claudine CORPART pouvoir à Michèle DOLLÉ , Joël TRÉCANT pouvoir à Jacques KERZERHO , André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Pascal LE LIBOUX , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Gwendal HENRY pouvoir à Yves GUYOT , Aline LE FUR pouvoir à Valérie MAHÉ .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Frédéric TOUSSAINT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2025.12.010

Rapporteur : Philippe PERRONNO

La Ville d'Hennebont accompagne depuis de nombreuses années les actions du monde associatif sportif et local.

Il est envisagé pour l'année 2025 le renouvellement de l'attribution de subventions spécifiques pour la pratique du sport Jeunes et adultes de haut niveau.

Ces aides spécifiques sont accordées pour la participation à des compétitions régionales pour les jeunes et nationales pour les adultes, que ce soit à titre individuel, collectif ou sur quantification.

Seules les demandes adressées à la Mairie avant le 15 octobre 2025 ont été étudiées.

ASSOCIATION	SPORT JEUNES	SPORT ADULTES
Aviron Hennebontais	300,00 €	
Basket Club Hennebontais	150,00 €	
Club Gymnique Hennebont - CGH	300,00 €	
FLH BMX	200,00 €	200,00 €
FLH Echecs	300,00 €	
FLH Judo	100,00 €	
GVH gymnastique	300,00 €	150,00 €
GVH Tennis de Table	300,00 €	300,00 €
Hennebont Athlétisme	150,00 €	200,00 €
Hennebont Lochrist Handball - HLHB	300,00 €	300,00 €
Quality Street Dance - QSD	200,00 €	
TOTAL	2 600,00 €	1 150,00 €
TOTAL		3 750,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu le dépôt des dossiers de demandes de subventions des associations ci-dessus,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 17 novembre 2025,
Vu l'avis de la Commission « Vie » en date du 25 novembre 2025,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **ATTRIBUE** au titre de l'année 2025, les subventions aux associations mentionnées dans le tableau présenté ci-dessus,
- ➔ **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget au compte : 65748.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,



Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr